

Procédure de demande de compte personnel de formation pour les personnels de l'académie de Caen :

Textes de référence

- [Circulaire du 10 mai 2017 relative aux modalités de mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique](#)
- [Décret n° 2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie](#)
- [Ordonnance no 2017-53 du 19 janvier 2017 portant diverses dispositions relatives au compte personnel d'activité, à la formation et à la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique](#)

Votre dossier doit comporter :

- Le formulaire proposé en annexe 1
- Le programme de formation et le calendrier
- Le devis
- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation

Les dossiers seront examinés lors de deux commissions annuelles par la direction des ressources humaines.

- Pour la commission de novembre 2017 : retour des dossiers au plus tard le 8 octobre 2017.
- Pour la commission d'avril 2018 : retour des dossiers avant le 28 février 2018.

Les dossiers sont à adresser **par courriel** au rectorat de Caen à la direction des ressources humaines.

drh@ac-caen.fr